

LES ENVOIS À L'INSEE : LESQUELS ? DANS QUELS DÉLAIS ? POURQUOI ?

ÊTRE ACTEUR DE SA MISSION DE SERVICE PUBLIC

L'Insee a la responsabilité de la gestion du répertoire d'identification des personnes physiques (RNIPP). À ce répertoire sont adossés les dispositifs de la sphère sociale. L'Insee produit également un grand nombre de statistiques, dont des statistiques démographiques. Pour ce faire, une collaboration avec les communes est indispensable.



ACTES D'ÉTAT CIVIL	DANS QUELS DÉLAIS ?	POURQUOI ?	
NAISSANCE + Jugement déclaratif de naissance Jugement d'adoption plénière	1 JOUR	Mission administrative Inscription au RNIPP (Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques) Création du Numéro d'Identification au Répertoire (= N° de Sécurité Sociale) Affiliation à un régime de Sécurité Sociale	Statistiques démographiques Calcul de l'évolution démographique Utile aux acteurs locaux pour l'adaptation d'établissement de santé au plus proche de la réalité du territoire (crèches, maisons de retraite, etc.)
DÉCÈS + Jugement déclaratif de décès Jugement déclaratif d'absence	8 JOURS	Apposition du décès au RNIPP Radiation du Fichier Electoral Coupure des droits (mise à jour des pensions de retraite)	Mission de veille sanitaire
MARIAGE ET PACS (conclusion et dissolution)	AVANT LE 5 DU MOIS SUIVANT	Mise à jour des données état civil de l'individu (nom marital)	Statistiques sur les mariages et les Pacs
MENTION EN MARGE apposée sur un acte de naissance apposée sur un acte de décès ET qui concerne le bénéficiaire de l'acte	AVANT LE 5 DU MOIS SUIVANT	Mise à jour de l'état civil de l'individu (changement de nom, de prénom, modification de la date de décès, etc.)	
ENFANT SANS VIE	AVANT LE 5 DU MOIS SUIVANT	Droit à l'inscription de l'enfant au livret de famille	Calcul de la mortalité périnatale